

La Défense, le 14 mars 2023,

NOTE D'INFORMATION N° 08/2023

Objet : Déplacement des collaborateurs sédentaires – Véhicules personnels

Les collaborateurs utilisant dans le cadre d'une mission professionnelle leur véhicule personnel, sont assurés par le GSA+ sur l'ensemble du trajet et de la durée de leur mission.

Dans ce cadre, et pour que cette assurance puisse couvrir vos déplacements, nous vous remercions à présent de bien vouloir renseigner, signer et faire signer par votre Responsable hiérarchique le formulaire « Déplacement des collaborateurs sédentaires – Véhicules personnels » que vous trouverez en pièce jointe.

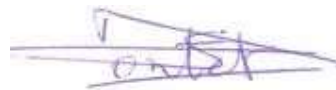
Les informations de date, nature, destination, kilomètres estimés, immatriculation du véhicule – permettront la validation de prise en charge par l'assurance.

Ce formulaire sera à remettre au service du personnel avant la date de la mission.

Vous retrouverez le formulaire sur le site Internet du GSA+ dans l'onglet « Ressources Humaines »

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur



Diffusion Générale